

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/04-5

OBJET : DELIBERATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D’UN POSTE D’AGENT ADMINISTRATIF CHARGÉ RELATION USAGER ET FACTURATION

L’an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire à l’espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVÉ Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick –MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAK Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
44	0	2	0	0	0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

VU les crédits suffisants inscrits au budget de la collectivité ;

Conformément au code général de la fonction publique, et plus particulièrement son livre III sur le recrutement, le titre I sur les conditions générales d'accès aux emplois et le chapitre III portant sur les dispositions propres à la fonction publique territoriale, chaque emploi de la collectivité doit être créé par l'assemblée délibérante.

Création d'un poste d'agent administratif, chargé relation usager et facturation

La collectivité mène actuellement un travail de refonte d'organisation et de gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Les évolutions qui se dessinent portent sur le matériel, le type de déchets collectés ainsi que sur le mode de collecte. De ce fait, cela s'accompagnera du déploiement de la tarification incitative.

Il s'agit donc de grands bouleversements, lesquels sont toujours chronophages et sources d'inquiétude. Dans ce contexte, il sera important de créer le guichet d'accueil usagers pour lequel un poste d'agent administratif dédié est nécessaire.

Les missions principales de ce poste, sans être exhaustif, seront :

- D'assurer l'accueil physique et téléphonique des habitants concernés
- De garantir la facturation correspondante
- D'établir et gérer une base de données
- De gérer les courriers et diffuser l'information
- De planifier les interventions techniques

C'est pourquoi, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, pour réaliser ces missions il est proposé **de créer un poste non permanent, relevant d'un contrat de projet, à temps complet (35/35ème)** ouvert aux cadres d'emplois **d'adjoint administratif et de rédacteur territorial** pour une durée maximale de trois ans.

La rémunération sera calculée, en fonction de l'expérience dans le domaine, au maximum par référence entre l'indice brut d'entrée d'adjoint administratif et l'indice brut terminal de rédacteur principal de 1^{ère} classe. De plus, la rémunération sera notamment valorisée du régime indemnitaire RIFSEEP défini selon les conditions votées par délibération. La rémunération pourra être valorisée du supplément familial le cas échéant.

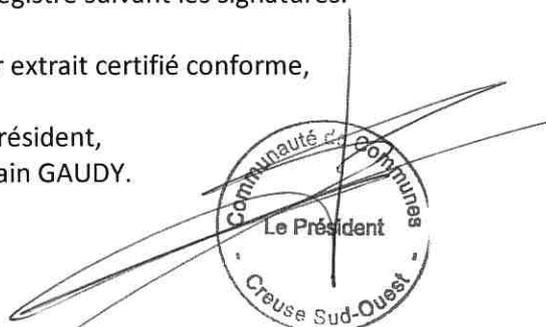
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- VALIDE la proposition de création d'un poste, à compter du 03/09/2025, d'adjoint administratif chargé relation usager et facturation à temps complet, via un contrat de projet, relevant de la catégorie C à la catégorie B de la filière administrative, tel que décrit dans la délibération ;
- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois ;
- AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision et à la procédure de recrutement.
- AUTORISE M. le Président à signer les contrats de travail correspondants et tous les documents relatifs à ces recrutements ;
- S'ENGAGE à inscrire, annuellement au budget, les crédits nécessaires pour permettre le versement de ces primes ;

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



Communauté de communes
Le Président
Creuse Sud-Ouest